

Quelques dates importantes dans la mise en application du Code de gestion des pesticides

Avril 2003

les restrictions touchant les écoles, les garderies et les espaces verts publics entrent en vigueur

Avril 2004

les mélanges fertilisants-pesticides ou d'emballages mixtes (ex. : herbicide et insecticide) sont retirés des tablettes

Avril 2005

les pesticides présentant le plus de risques pour l'environnement et la santé sont placés hors de portée du public

Avril 2006

l'interdiction d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les surfaces gazonnées des espaces verts privés (résidentiels et commerciaux) ainsi que l'interdiction de vendre certains pesticides d'usage domestique entrent en vigueur

Horti-Eco

Depuis peu, il existe des entreprises certifiées écologiques, qui peuvent afficher le logo Horti-Eco.



Ce symbole certifie que l'entreprise, à la suite de la visite d'un inspecteur qualifié, offre à ses clients des services en horticulture véritablement respectueux des écosystèmes.

Pour connaître la liste des entreprises certifiées écologiques, visitez le site Internet www.cap-quebec.com/horti-eco.php

L'information contenue dans ce document provient notamment des sites Internet suivants :

- Coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP)
www.cap-quebec.com
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion
- Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent
www.co-eco.org/PelouseCorrect.pdf

Ce dépliant a été réalisé par :



Téléphone : (819) 477-2230
Courriel : environnement@mrcdrummond.qc.ca
www.mrcdrummond.qc.ca/environnement



En partenariat avec :

Les pesticides... et si on pouvait s'en passer ?



- **Dangers**
- **Résumé de la réglementation**
- **Solutions de remplacement**
- **Ressources disponibles**

Loin d'être inoffensifs

Les pesticides sont destinés à limiter ou à détruire des organismes (animaux ou végétaux) considérés comme nuisibles. Malheureusement, les substances qu'ils contiennent présentent des dangers, à la fois pour vous, pour vos proches et pour l'environnement.

L'utilisation des pesticides, qui incluent les insecticides, les herbicides, les fongicides et les rodenticides, entraîne plusieurs conséquences non désirées. Ces produits :

- contaminent l'air, l'eau et le sol;
- comportent des risques pour la santé, parfois très graves (allergies, asthme, cancers, etc.), particulièrement chez les enfants, qui jouent beaucoup dans la pelouse et qui portent à leur bouche leurs mains ou des objets ayant traîné par terre;
- rendent les insectes et mauvaises herbes génétiquement résistants, nécessitant l'application de doses de pesticides de plus en plus fortes et fréquentes si l'on désire garder une belle pelouse;
- détruisent de nombreux organismes vivants, incluant ceux qui sont bénéfiques (pollinisateurs, vers de terre et décomposeurs, prédateurs des parasites);
- nuisent à la faune exposée;
- s'accumulent, pour certains, dans la chaîne alimentaire, devenant ainsi de plus en plus concentrés dans les organismes;
- causent un déséquilibre de l'écosystème et favorisent l'épuisement du sol s'ils sont utilisés sur une période prolongée. Les pelouses deviennent alors dépendantes des produits chimiques et plus sensibles aux parasites.

La réglementation (Code de gestion des pesticides)

Afin de réduire l'exposition des personnes et de l'environnement à ces produits, le gouvernement québécois a mis en place le *Code de gestion des pesticides*, qui édicte des normes rigoureuses pour encadrer la vente et l'usage de ceux-ci. Avril 2006 marque une date importante, avec l'entrée en vigueur de l'interdiction d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les surfaces gazonnées des espaces verts privés (résidentiels et commerciaux).

Parmi les ingrédients actifs interdits pour l'entretien des pelouses figurent le Carbaryl, le Malathion, le 2,4-D, le MCPA, le Mécoprop et le Captane.

Si vous possédez des terrains près de l'eau (lacs, rivières, ruisseaux, marais, étangs, installations de captage, fossés, etc.), vous devez également respecter des distances d'éloignement lors de l'entreposage, de la préparation et de l'application de pesticides.

Les solutions

Il existe des solutions de remplacement aux pesticides qui permettent de garder une pelouse saine... sans risquer de nuire à votre propre santé.

Après avoir entretenu une pelouse avec des engrais chimiques et des pesticides, il est nécessaire de rétablir l'équilibre de l'écosystème en redonnant au sol des caractéristiques lui permettant de supporter naturellement la végétation qui y pousse. ►

Les premières années avec un entretien écologique peuvent être délicates, mais une fois l'équilibre rétabli, votre pelouse pourrait vous surprendre! Il vous faudra toutefois changer certaines de vos habitudes, puisque l'entretien écologique d'une pelouse repose sur des façons de faire différentes.

Voici comment vous pouvez vous y prendre afin d'entretenir votre pelouse sans pesticides :

- tondez haut (7 à 8 centimètres);
- herbicyclez, en laissant les rognures de gazon sur le sol;
- aérez le sol s'il est compact;
- appliquez du compost régulièrement;
- réensemencez les espaces dégarnis;
- semez du trèfle dans votre pelouse : celui-ci fertilise naturellement le sol en y fixant l'azote qui se trouve dans l'air, le rendant ainsi disponible aux plantes toute l'année;
- à l'automne, déchiquez vos feuilles et laissez-les sur le sol;
- utilisez des semences mixtes adaptées à votre terrain ou des plantes couvre-sols.

Afin de remplacer les pesticides, vous pouvez fabriquer vos propres mélanges. Voici deux recettes :

- **Solution savonneuse**
Incorporez 2 cuillerées à soupe de flocons de savon à 1 litre d'eau et pulvérisez directement sur les insectes ou sur la pelouse, selon le cas.
- **Fongicide**
Faites dissoudre 1 cuillerée à thé de bicarbonate de soude dans 1 litre d'eau tiède. Ajoutez jusqu'à 1 cuillerée à thé de flocons de savon pour aider la solution à se déposer sur les feuilles. Pulvérisez sur et sous les feuilles pour contrôler les maladies.

Des trucs...

Si vous n'arrivez pas à contrôler les ravageurs, il existe des moyens moins dangereux pour la santé que l'usage de pesticides.

Contrôle physique

- Arrachez les mauvaises herbes à la main ou à l'aide d'outils tel l'arrache-pissenlit;
- coupez et détruisez les parties de plantes affectées par la maladie;
- brûlez les mauvaises herbes (eau bouillante);
- étendez du paillis dans votre aménagement paysager et sous les conifères;
- veillez à la qualité de votre sol en le faisant analyser et en y ajoutant des matières organiques.

Contrôle biologique

- Utilisez les recettes de solution savonneuse et de fongicide précédemment suggérées;
- employez de la terre diatomée (dioxyde de silicium);
- ayez recours aux nématodes (parasites d'insectes non désirés);
- attirez les espèces d'oiseaux et d'insectes bénéfiques.

Vous devez quand même utiliser un pesticide?

- Choisissez d'abord les pesticides les moins nocifs (à faibles risques) tels l'acide acétique, le savon herbicide, le borax, le phosphate ferrique et le soufre;
- considérez le fait que les produits prêts à utiliser sont moins toxiques pour celui qui les manipule que les produits concentrés;
- rappelez-vous que les pesticides spécifiques évitent de tuer les organismes utiles;
- lisez bien l'étiquette : les informations qui s'y trouvent sont importantes;
- lors du traitement, protégez tout ce qui ne doit pas être traité (carré de sable, jouets, etc.);
- rangez les pesticides de façon sécuritaire.

Pour plus d'informations, visitez les sites Internet proposés dans ce dépliant.